

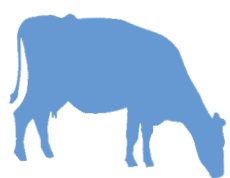


N°26 * décembre 2009 > avril 2010

Lignes Bleues

Le journal du parc naturel régional des Ballons des Vosges

numéro
**ENQUÊTE
PUBLIQUE**
spécial



Un projet politique, une vision d'avenir, une ambition partagée

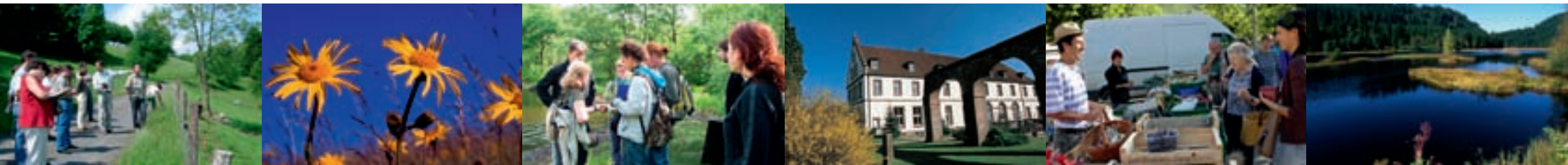
*Il y a trois ans au moment du lancement de la réflexion de cette nouvelle Charte, je m'adressais aux élus et à nos partenaires à Gérardmer en leur disant: «Je rêve que notre **identité spécifique**, nos paysages, nos villages, nos forêts, nos produits locaux soient préservés, produits et génèrent de l'attractivité. Je rêve d'une **biodiversité retrouvée** et étendue jusqu'à nos zones urbanisées. Je rêve d'un territoire plus **autonome**, avec des productions d'énergies locales où l'on redécouvre la valeur de la proximité avec des circuits courts pour les produits agricoles et forestiers. Je rêve d'un **comportement plus éco-citoyen** de chacun d'entre nous qui s'appuie sur une sobriété énergétique, une mobilité plus douce ou encore une alimentation plus naturelle.»*

*Ces convictions ont été partagées par les élus du Parc et il n'y a pas de projet sans **convictions**. C'est autour de celles-ci, que s'est bâtie notre Charte qui fixe les grandes orientations à douze ans et les objectifs opérationnels qui engageront les futurs signataires. Il n'y a pas de projet sans **objectifs partagés**. Le contexte économique, social et climatique nous obligent à être ambitieux. Nous ne construirons pas l'avenir uniquement avec les recettes du*

*passé. Il nous faudra innover, expérimenter, créer des synergies, transférer des expériences. C'est la chance que nous offre le Parc. Pour y arriver, notre seule force est la conviction, nos seules armes la sensibilisation, la mise en réseau, la concertation. Car, il n'y a pas de projet sans **concertation**. Enfin, il n'y a pas de projet sans **estime mutuelle**. Nous ne travaillerons ensemble que si nous transcendons nos différences. Quand deux idées s'affrontent, je suis convaincu qu'il en existe toujours une troisième, plus profonde, qui les unit.*

Forts de cette «méthode», nous essayerons avec tous nos partenaires de mener à bien ce projet qui consiste à préserver l'identité de nos villages et notre biodiversité, à valoriser le patrimoine bâti ou encore à maintenir le nombre d'agriculteurs. Vous pourrez encore amender la Charte en donnant votre avis au cours de l'enquête publique qui aura lieu entre le 25 janvier et le 25 février 2010. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont consacré du temps pour nous aider à rédiger cette Charte, fil conducteur de nos actions pour les douze années qui viennent.

Philippe Girardin,
Président du Parc
des Ballons des Vosges





Maison du Parc à Munster

Le Parc, mode d'emploi

Il y a 20 ans, par la volonté de trois Régions, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté, notre territoire a été classé Parc naturel régional. Après trois années de concertation, il s'apprête à soumettre sa troisième Charte à l'ensemble des habitants dans le cadre d'une vaste enquête publique.

Territoires d'exception, les Parcs naturels régionaux n'en sont pas moins vivants et habités. Le Parc des Ballons des Vosges compte 256 000 habitants mais il est également bordé de vastes agglomérations. Ce sont près de 4,5 millions de personnes qui sont à moins de deux heures de voiture de ce « poumon vert de l'Est de la France ». Ici, cohabitent donc les espèces rares, les paysages remarquables avec les villages, et les zones industrielles ou artisanales.

Protection et développement

La marque « Parc naturel régional » est attribuée pour une période limitée de douze ans renouvelable sur la base d'un projet de territoire concerté, appelé Charte, auquel décident d'adhérer librement les collectivités impliquées (Régions, Départements, Communes et désormais Communautés de communes et Communauté d'agglomérations). L'ambition de ce projet est de concilier la protection des patrimoines et le développement local du territoire. Pour cela, le Parc ne dispose d'aucun moyen réglementaire, il n'édicté aucune loi et ne prélève aucun impôt. Son seul principe d'action est la concertation avec tous les acteurs du territoire. Ses méthodes privilégiées : l'innovation, l'expérimentation mais aussi l'information et la sensibilisation.

Pas de Parc sans les vallées

Après trois années de concertation, la troisième Charte (pour la période 2010-2022) est désormais écrite. Elle sera présentée à l'ensemble des habitants dans le cadre d'une vaste enquête publique entre le 25 janvier et le 25 février 2010. Comme dans ses précédentes Chartes, l'enjeu pour le Parc est de démontrer que la préservation est un facteur de développement. Le sud de la montagne vosgienne est le patrimoine commun des alsaciens, des lorrains et des franc-comtois. C'est pourquoi mener un projet commun sur les Hautes-Vosges ne peut se



Lecture de paysage à Lussey

concevoir sans les vallées et les piémonts tant les interactions sont fortes : fréquentation des espaces les plus sensibles, déplacements, complémentarités des activités et des retombées économiques. Mais si, pour l'avenir de notre montagne, le projet est commun et interrégional, les enjeux peuvent varier selon les versants. Trois secteurs ont ainsi été identifiés : les Hautes-Vosges, les vallées et le Plateau des Mille Étangs.

Les 3 piliers de la Charte

Sur quels piliers ce projet de développement (présenté au fil de ce numéro spécial) a-t-il été fondé ? L'équilibre entre l'Homme et la Nature est, et sera, au cœur des missions du Parc. Le trouver nécessitera, entre autres, de ne plus gaspiller l'espace ou

encore de veiller à la qualité des paysages et donc de maintenir une activité agricole forte. Parallèlement, le Parc a l'ambition de valoriser les ressources locales en les transformant sur place et ainsi de tendre vers une plus grande autonomie (énergétique, fourragère et alimentaire). Ce projet ne peut être conçu sans la solidarité des collectivités et de leurs habitants. L'urbanisme rural et durable tient enfin une place prépondérante. Il est au cœur de la vitalité retrouvée ou maintenue des villages et des vallées. Car une Charte de Parc est avant tout un projet collectif et solidaire qui impose, pour réussir, l'engagement de chacun des signataires.

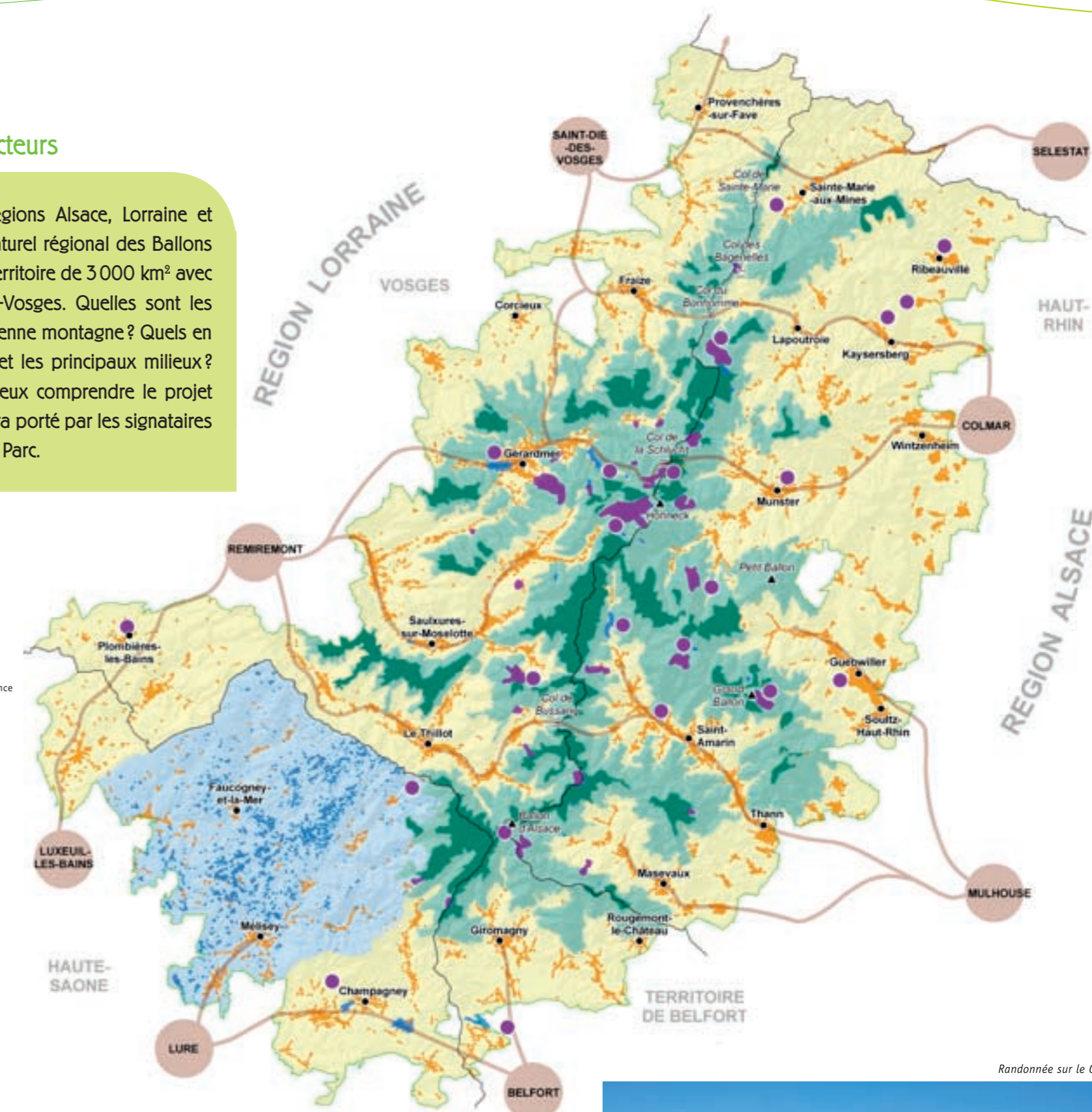
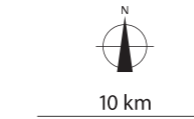
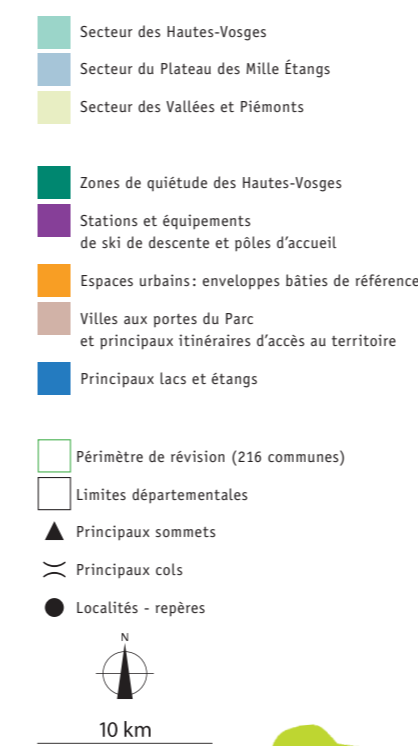
Une terre riche de patrimoines exceptionnels

Le Parc englobe des espaces diversifiés comme les Hautes-Vosges et leurs versants boisés, les Vallées vosgiennes, haut-rhinoises et comtoises, le Plateau des Mille Étangs, le Pays sous-vosgien et le Piémont viticole alsacien. Il recèle également des milieux naturels rares, tels que les hautes-chaumes, les tourbières, les hêtraies-sapinières, les forêts collinéennes de chênes et de hêtres, les pelouses calcaires, les cours d'eau, les lacs et les étangs. Sept réserves naturelles participent à la protection de ces milieux les plus prestigieux de la grande crête. Ces milieux très diversifiés abritent la faune et la flore emblématiques de notre massif : chouette de tengmalm, lynx, faucon pèlerin, grand têtard, pensée des Vosges, œillet superbe, canneberge, droséra...

Fortement marqué par une présence humaine ancienne, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est un territoire vivant, dont l'homme a su très tôt exploiter l'eau, le bois, la pierre et le sous-sol pour développer l'industrie et l'artisanat. Il est également l'héritier d'une histoire mouvementée liée aux conflits mondiaux.

Un Parc pour trois secteurs

Créé à l'initiative des Régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est un vaste territoire de 3 000 km² avec en son cœur les Hautes-Vosges. Quelles sont les limites de ce Parc de moyenne montagne ? Quels en sont les grands secteurs et les principaux milieux ? Cette carte permet de mieux comprendre le projet de développement qui sera porté par les signataires de la troisième Charte du Parc.



Randonnée sur le GR5



Odile Uhlich-Mallet

Conseillère régionale d'Alsace

« Il faut en faire un peu plus pour les territoires aux enjeux particuliers. Les patrimoines exceptionnels et fragiles, la nécessité de développer le massif de manière harmonieuse justifient pleinement la démarche Parc naturel régional. Aujourd'hui, il y a un acquis Parc, des idées qui marchent comme les plans de paysage, la navette des Crêtes, le soutien à l'agriculture de montagne. Quand l'innovation fonctionne, il faut qu'elle essaime. Aujourd'hui, le Parc est le seul à savoir concilier ce qui semble inconciliable. Il a inventé une manière originale d'aborder les problèmes qui permet à tout le monde d'en sortir par le haut par une méthode gagnant/gagnant. »

Jean-François Fleck

Conseiller régional de Lorraine

« La raison même d'exister de ce Parc, c'est de garantir la pérennité du patrimoine naturel et culturel des Hautes-Vosges, un patrimoine de grande qualité, commun aux trois Régions mais qui ne relève d'aucune entité administrative. Le Massif Vosgien est par ailleurs le massif les plus peuplé de France et attire de

nombreux visiteurs. Il est donc important pour la Région Lorraine de mettre en place, à travers le Parc, une démarche de territoire commune qui allie la préservation des patrimoines, un développement économique responsable et une solidarité entre les vallées et aussi avec les générations futures. »

Eric Houley

Conseiller régional de Franche-Comté

« Le Parc doit travailler sur des problématiques liées à la ruralité et montrer qu'un développement rural et responsable est possible. Ce qui veut dire : respecter la fragilité de nos écosystèmes mais aussi faire émerger des micro-projets artisanaux ou touristiques. Sa volonté de renforcer les liens entre et avec les habitants dans un principe de solidarité est une démarche intéressante. La déclinaison du projet du Parc sur trois secteurs, parmi lesquels le Plateau des Mille Étangs, permettra d'être plus près des attentes des territoires. Car il est important que chacun se reconnaisse dans ce projet qui doit fédérer l'ensemble des acteurs, des collectivités. Pour y arriver le Parc devra réaffirmer son rôle notamment au regard des Communautés de communes. »

Hautes-Vosges : Concilier la préservation des patrimoines et l'accueil



Markstein



Arnica

Situées à plus de 900 mètres d'altitude, les Hautes-Vosges représentent un espace de nature et de quiétude, accueillant des hautes chaumes (prairies d'altitudes), des forêts et des tourbières. Elles abritent les milieux les plus sensibles, une flore et une faune emblématiques et composent des paysages remarquables. Autant de richesses qui lui valent d'accueillir des flux touristiques impressionnants. Le risque ? Que la sur-fréquentation nuise à terme à l'image de nature et de quiétude des Hautes-Vosges.

L'enjeu majeur sur ce secteur est de faire de la préservation des patrimoines naturels un facteur attractif du développement. Il ne s'agit pas d'accueillir plus mais encore mieux et autrement.

Le syndicat mixte du Parc et ses partenaires s'engageront à :

- Poursuivre la conservation des milieux les plus remarquables et leurs espèces emblématiques en s'appuyant sur les espaces protégés existants, parmi lesquels les Réserves Naturelles nationales et régionales, et les sites Natura 2000.
- Concevoir et mettre en place un projet d'accueil global afin de repenser durablement l'activité économique des Hauts avec les acteurs socio-professionnels. La complémentarité des points d'accueil, dont les stations de ski, et leur réversibilité saisonnière en seront les deux piliers.
- Faire de la Route des Crêtes un site patrimonial de découverte des paysages, des richesses naturelles, culturelles et gastronomiques des Hautes-Vosges en permettant de la parcourir en toute tranquillité.

Comment y parvenir ?

- En réunissant une instance privilégiée de dialogues, d'échanges et de propositions : la Conférence des Hautes-Vosges ouverte aux collectivités des différents versants, aux associations et socio-professionnels.
- En coordonnant à l'échelle du Massif des Vosges des politiques et actions interrégionales menées par les Régions, Départements, Communes et intercommunalités.



Ferme-auberge du Haag

Jean-Marie Rémy

Président de Rémy Loisirs à La Bresse

« La dimension environnementale est aujourd'hui prise en compte par les entreprises touristiques du massif. La sensibilisation menée par le Parc des Ballons des Vosges a joué un rôle mais l'évolution de la demande de la clientèle également. Nous accueillons des sportifs mais aussi de plus en plus de contemplatifs. Mais attention, nos vallées alsaciennes comme lorraines, subissent une crise économique. Il faut s'occuper de ceux qui restent sur le côté du chemin. Les élus, comme les acteurs socio-économiques attendent du Parc qu'il s'investisse dans le développement économique. Et notre première industrie, qu'elle soit verte ou blanche, sera, dans un proche avenir, le développement du tourisme. »

Claude Eckhardt

Collectif Grand Ballon et Crêtes

« Dans le contexte économique actuel, il existe une forte pression sur le massif des Vosges. Les initiatives s'y multiplient, souvent destructrices de ses attraits naturels et ignorant les mutations climatiques. L'urgence est de faire des choix judicieux, basés sur les valeurs naturelles. Le Parc ne doit pas être une simple étiquette mais un catalyseur organisant une offre cohérente. Ce ne peut être un illusoire « compromis entre économie et écologie » mais bien « l'économique grâce à l'écologique ». Pour le tourisme, on ne pourra faire fructifier le remarquable « capital nature » spécifique du massif qu'en le préservant soigneusement. »

Mille Étangs : Proposer un projet de développement durable



Plateau des Mille Étangs



Sortie nature à Faucongy-et-La-Mer

Zone naturelle humide d'intérêt européen, site exceptionnel au cœur des Vosges Saônoises situé au sud du Parc, le plateau des Mille Étangs est riche de traditions de nature et d'authenticité. Mais ces richesses naturelles exceptionnelles se conjuguent avec un déclin industriel qui dévitalise les villages et fragilise les agriculteurs.

L'enjeu majeur sur ce secteur est d'inventer ensemble un projet global de développement durable associant les habitants. La condition sine qua non étant de ne pas dénaturer ce territoire, de ne pas banaliser les paysages mais de veiller à préserver cet environnement exceptionnel.



Espace Nature Culture à Château-Lambert

Le syndicat mixte du Parc et ses partenaires s'engageront à :

- Préserver les milieux naturels et les spécificités paysagères des Mille Étangs de la banalisation.
- Fédérer les acteurs locaux autour d'un projet de « tourisme durable » qui s'appuie sur une offre d'hébergement en harmonie avec les milieux naturels et les paysages.
- Développer des projets collectifs de transformation agricole permettant de valoriser les produits locaux et de pérenniser les exploitations agricoles.
- Mobiliser et gérer durablement la ressource forestière.

Comment y parvenir ?

- Le syndicat mixte du Parc et le Pays des Vosges Saônoises renouvellent leur convention de partenariat dans une logique de coordination des projets. Le Parc est chef de file en matière d'environnement, d'aménagement et de gestion de l'espace et de projets innovants. Le Pays est chef de file pour le développement économique et les services.
- Le renforcement du lien avec entre les deux intercommunalités permet au Parc de favoriser les échanges et la concertation avec les habitants et les acteurs institutionnels.



Couvreur de lave de grès

Denis Richard

Menuisier, Ébéniste à Fougerolles

« Aujourd'hui le temps manque pour faire vivre notre propre activité. Alors être bénévole ça devient difficile même quand il s'agit de transmettre une passion. Avec d'autres artisans, on a essayé de transmettre pendant plusieurs années le savoir-faire nécessaire à la construction des chalots, ces anciens greniers en bois couverts de laves de grès qui font partie de notre histoire et du paysage. Ce travail à la main intéresse les particuliers propriétaires de ces anciens coffres-forts. D'autres projets envisagent de s'en inspirer pour de nouveaux usages comme la construction d'annexes. Mais pour ça il faut nous aider à transmettre et à valoriser ce savoir-faire unique. Nous y réfléchissons avec le Parc. »

Odile Bedel

Principale du collège Duplessy-Deville à Faucongy-et-la-Mer

« J'attends du Parc qu'il ait une longueur d'avance, qu'il nous accompagne pour construire un lendemain dans lequel d'autres voies sont possibles à travers des projets économiques mais aussi culturels. Les projets culturels que nous avons proposés dans le passé aux collégiens, avec le Parc, ont été très appréciés. Car le collège est un véritable centre de vie sur notre territoire. Les attentes sont fortes dans les zones rurales, même si elles sont peu exprimées. »



Vallées et Piémonts : Préserver la vitalité et l'identité

«Vivre à la campagne mais à une distance raisonnable de la ville». C'est là, tout le charme des vallées au caractère traditionnel et pittoresque qui partent des Hautes-Vosges pour atteindre les portes des nombreuses villes qui ceignent le Parc. Cette nouvelle attractivité génère un étalement urbain qui banalise les paysages, menace les terres agricoles, fragmente les corridors écologiques et multiplie les déplacements pendulaires (domicile-travail).

L'enjeu majeur est de convaincre les collectivités comme les habitants de faire le choix d'un urbanisme durable. Un choix qui permet de préserver l'identité architecturale et paysagère, de maîtriser l'urbanisation en économisant l'espace et de privilégier les savoir-faire locaux et les matières premières du massif.

Parallèlement à ce projet, le Parc propose d'asseoir la vitalité des vallées sur la promotion des produits et savoir-faire locaux avec aux premiers plans le développement des circuits courts.

Le syndicat mixte du Parc et ses partenaires s'engageront à :

- Contenir le développement urbain en épargnant les terres agricoles, les espaces naturels et en valorisant les paysages.
- Maintenir les corridors écologiques et les zones humides et les paysages ouverts.
- Créer des filières agricoles locales de transformation.
- Développer les démarches collectives de vente en « circuits courts ».
- Valoriser et organiser localement la ressource forestière en veillant à son équilibre.

Comment y parvenir ?



Plancher-Bas

- Les intercommunalités développent ou réorientent leurs projets de territoires dans une recherche de labellisation d'Agenda 21 (un projet de développement durable pour un territoire). Le Parc (dont la Charte est reconnue par l'État « Agenda 21 ») veille à ce que ces différents projets soient cohérents et complémentaires.
- Le Parc accompagne les intercommunalités volontaires dans la mise en œuvre d'un projet innovant en cohérence avec la Charte et intéressant pour l'ensemble du Parc.
- Le Parc incite les communes qui élaborent ou révisent leur Plan Local d'Urbanisme à adopter une démarche d'urbanisme durable.



Sultzeren



Marché à Kayserberg



Clairgoutte

Jean-François Laurent

Agriculteur à Fréland et associé de l'Échoppe paysanne, à Ribeauvillé, magasin de vente collectif de produits fermiers

« Il faut aider les agriculteurs de montagne à vendre directement leurs produits. Il y va de l'avenir de leur exploitation. Ce sont des projets longs et difficiles qui nécessitent d'être accompagnés. Les agriculteurs comptent sur le Parc des Ballons des Vosges pour faire découvrir les différents points de ventes collectifs et la qualité des produits qu'ils proposent. Le consommateur doit savoir que venir dans ces magasins, c'est comme venir à la ferme. »

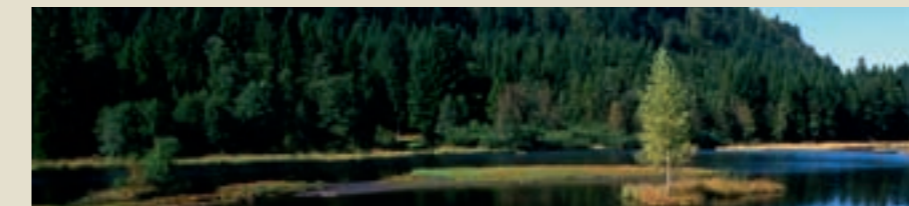
Les quatre orientations de la Charte

Orientation 1 Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages

Au sein du Parc, certains milieux jouent un rôle important dans l'écosystème et le paysage : les prairies naturelles, la forêt, les rivières, les zones humides.

Les signataires de la Charte s'engageront à :

- **Agir pour la biodiversité** et favoriser les continuités écologiques. Ce qui implique de maintenir, voire restaurer, ce patrimoine faunistique et floristique fragile. Pour que ces milieux riches ne restent pas isolés, des corridors écologiques seront préservés ou aménagés afin de laisser de l'espace pour la biodiversité ordinaire. Les actions s'appuieront sur la mise en place des trames vertes et bleues et la coordination entre les gestionnaires des espaces protégés (Réserves naturelles régionales et nationales, Natura 2000, etc...).
- **Protéger et gérer les paysages** pour les maintenir ouverts et diversifiés. La diversité et la beauté des paysages forgent l'identité des Ballons des Vosges. Pour que les visiteurs et les habitants continuent de profiter de ce cadre authentique, il faut maintenir ouverts des espaces (hautes chaumes, fonds de vallées...) et mettre en valeur les spécificités des bourgs et villages.



Tourbière de Lispatch

Orientation 3 Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité

Le territoire du Parc possède de réels atouts de développement : touristiques, sportifs, car propice aux sports et loisirs de nature, et industriels (artisanales, agricoles, sylvicoles) ou encore de services, qui ont dû et doivent faire face à des mutations importantes.

Les signataires de la Charte s'engageront à :

- **Encourager la qualité environnementale** par des démarches collectives. Les initiatives réunissant les entrepreneurs engagés dans le développement durable seront lancées. Il s'agit également d'inciter le management environnemental des entreprises.
- **Dynamiser les filières locales** en valorisant durablement les ressources naturelles. La transformation sur place des ressources locales sera favorisée et l'organisation de l'offre en filières sera consolidée ou créée tout particulièrement autour de la forêt en valorisant localement les bois et en accompagnant le développement d'une filière éco-construction.
- **Mieux accueillir les visiteurs** du territoire et promouvoir une image « Ballons des Vosges ». Il s'agit d'organiser les fréquentations et l'accueil en cohérence avec les politiques de l'État et des collectivités territoriales et de veiller à la complémentarité des politiques interdépartementales. Il s'agit aussi d'organiser les activités de sport et loisirs motorisés, en particulier sur les Hautes-Vosges et de mettre en œuvre une démarche de progrès inspirée des principes de la « charte européenne du tourisme durable ».

Orientation 2 Économiser l'espace et les ressources

La plupart des vallées et piémonts sont gagnées par la périurbanisation entraînant la banalisation des paysages et l'artificialisation des espaces. La consommation importante de l'espace menace le maintien des terres agricoles en fond de vallée et des continuités écologiques et augmente la facture énergétique.

Les signataires de la Charte s'engageront à :

- **Favoriser la vitalité et économiser l'espace** par un urbanisme durable. L'objectif est de disposer de documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire partageant les principes de la Charte : économiser les ressources du territoire, s'appuyer sur l'identité propre aux villes et aux villages, utiliser les caractères des territoires pour concevoir des projets d'urbanisme, favoriser la convivialité et la vitalité et enfin mesurer la viabilité des projets dans le temps.
- **Économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables**. La priorité aux économies d'énergie sera donnée dans l'objectif d'atteindre une autonomie énergétique de 70%. Il s'agit aussi de développer certaines énergies renouvelables en trouvant un juste équilibre (bouquet énergétique disponible).
- **Organiser les mobilités** pour s'adapter au changement climatique. Il s'agit d'évaluer et d'anticiper les conséquences environnementales des choix d'aménagement et en particulier du coût de l'énergie sur la mobilité des personnes. Le renforcement des transports collectifs (domicile travail et loisirs tourisme) tiendra une part importante.

Orientation 4 Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire

Les actions développées permettront de faciliter, d'éclairer la prise de décision des signataires et partenaires, de favoriser la diversité culturelle et de renforcer les liens entre les habitants.

Les signataires de la Charte s'engageront à :

- **Améliorer et mutualiser la connaissance des patrimoines**. Il s'agit de recenser, de mutualiser les sources d'information (inventaires, études, etc...) et d'être en veille permanente sur les problèmes rencontrés et les expériences intéressantes à transférer.
- **Sensibiliser, éduquer** pour faire évoluer les comportements. La mission de sensibilisation du Parc vise quatre types de publics : les acteurs institutionnels (décideurs et gestionnaires), les jeunes, les habitants et visiteurs. Pour chaque catégorie, des outils et des modes d'intervention spécifiques sont proposés.
- **Renforcer les échanges**, l'ouverture aux autres et contribuer à la diversité culturelle. Les actions menées consisteront à encourager les projets solidaires, les actions participatives avec les habitants et des moments de convivialité privilégiés, à favoriser la diversité et le renouvellement culturel en valorisant le patrimoine culturel immatériel et la création artistique, à favoriser les échanges d'expériences au-delà des frontières (vallées, Régions, Rhin).
- **Communiquer pour mieux faire connaître le Parc**. La réussite de la Charte repose sur une participation active des acteurs du Parc. Une stratégie renforcée de communication permettra d'améliorer la notoriété du Parc et de favoriser les changements de comportement des acteurs du territoire.

Laurent Bonne

Agence Ascendense Architecture à Gérardmer

« Être architecte, c'est se poser la question du territoire que façonnent les hommes par leurs décisions et leurs actions. Faut-il encore construire et consommer les terres agricoles jusqu'au dernier mètre carré ? Ce qui me préoccupe c'est comment changer de point de vue, comment partager une nouvelle culture de l'architecture plus économe en espace, en énergie. Car nous vivons une période de transition qu'il s'agit d'accompagner. Les réponses s'appellent : éco-quartier, logements à charge zéro, relocalisation, indépendance énergétique. Sur le territoire, les initiatives, les expériences sont nombreuses, au Parc d'être à la fois leur, relieur et relayeur. »

Enquête publique : donnez votre avis



Marché de Munster

Pour la première fois de son histoire, le Parc des Ballons des Vosges présentera son projet de territoire aux habitants dans le cadre d'une vaste enquête publique du 25 janvier au 25 février 2010.

Cette dernière étape de la concertation permettra de recueillir de la part des habitants les avis sur le texte et le plan du Parc avant de procéder aux dernières modifications du projet. L'enquête publique sera placée sous la responsabilité d'une commission d'enquête dont la constitution a été demandée par le Conseil régional d'Alsace. La Charte et le Plan du Parc, accompagnés de registres permettant de recueillir les remarques, seront disponibles dans chaque commune. Des permanences permettront également, à ceux qui désirent aller plus loin, de rencontrer les commissaires enquêteurs.

Mode d'emploi

A quoi sert une enquête publique ?

Il s'agit de donner la parole au public concerné par un projet pour lui permettre de le nourrir, de concourir à sa réalisation. C'est un enrichissement et non une sanction pour le porteur du projet.

Quels sont les rôles des commissaires enquêteurs ?

Dans leurs échanges avec le public, ils sont là pour expliquer le dossier. Ils recueillent les avis en aidant éventuellement les participants à formaliser leurs observations.

Comment exprimer son avis ?

Le public peut prendre connaissance du projet, dans chacune des mairies présentes sur le territoire du Parc ou sur le site internet du Parc. Le public peut exprimer son avis dans les registres présents dans les mairies mais également par courrier, par téléphone, via le site internet ou en se rendant aux permanences des commissaires enquêteurs.

Permanences de la commission d'enquête

Plusieurs commissaires enquêteurs recevront le public et ses observations éventuelles sur le projet de Charte révisée du Parc dans les lieux, aux dates et horaires suivants :

> en Alsace

- Mairie du Parc à Munster
Lundi 25 janvier 2010
15h30 à 17h30
- Mairie de Guebwiller
Lundi 25 janvier 2010
10h à 12h
- Mairie de Thann
Mardi 26 janvier 2010
10h à 12h
- Mairie de Sultzmatz
Mardi 2 février 2010
10h à 12h
- Mairie de Saint-Amarin
Mercredi 3 février 2010
10h à 12h
- Mairie de Masevaux
Lundi 8 février 2010
10h à 12h
- Mairie de Kaisersberg
Jeudi 11 février 2010
10h à 12h
- Mairie de Ribeauvillé
Vendredi 19 février 2010
15h à 17h
- Mairie de Sainte-Croix-aux-Mines
Jeudi 25 février 2010
10h à 12h

> en Franche-Comté

- Mairie de Champagny
Lundi 25 janvier 2010
14h30 à 15h30
- Mairie de Etueffont
Lundi 1^{er} février 2010
14h30 à 15h30
- Mairie de Faucogney-et-La-Mer
Mardi 9 février 2010
14h30 à 15h30
- Mairie de Mélisey
Mercredi 17 février 2010
9h à 11h
- Mairie de Giromagny
Jeudi 25 février 2010
15h à 17h

> en Lorraine

- Mairie de Cornimont
Mardi 26 janvier 2010
15h30 à 17h30
- Mairie de Ban-de-Laveline
Vendredi 29 janvier 2010
10h à 12h
- Mairie de Gérardmer
Vendredi 29 janvier 2010
15h à 17h
- Centre d'animation de Fraize
Jeudi 4 février 2010
14h à 16h
- Mairie de Le Thillot
Vendredi 5 février 2010
14h30 à 16h30
- Mairie de Corcieux
Mercredi 10 février 2010
14h à 16h
- Mairie de Vagney
Samedi 13 février 2010
10h à 12h
- Mairie de Provenchères-sur-Fave
Jeudi 18 février 2010
14h à 16h
- Mairie de Le Val d'Ajol
Vendredi 19 février 2010
15h à 17h
- Mairie de Granges-sur-Vologne
Jeudi 25 février 2010
10h à 12h

Retour sur une concertation de 2 ans !

La révision de la Charte, c'est deux années de rencontres, d'échanges, de concertation avec les collectivités, les services de l'État, les associations et les habitants soit près de 2000 personnes. Retour sur les grandes étapes de cette concertation.

Octobre 2006 à mars 2007 : Présentation de la démarche de révision aux collectivités

C'est par une rencontre avec les partenaires institutionnels que s'est ouverte la révision de la Charte. L'objectif : présenter les missions et le processus de révision aux 208 Communes adhérentes par l'intermédiaire des 32 Communautés de communes et des huit Pays de son territoire. Parallèlement à cette première étape, deux questionnaires ont été diffusés aux élus et aux associations.

19 mars 2007 : Lancement de la révision et partage des enjeux

Le colloque d'ouverture qui s'est déroulé à Gérardmer a permis aux Régions et Départements de lancer officiellement la révision de la Charte et aux partenaires institutionnels d'échanger et de dégager quatre grands enjeux autour desquels construire la future Charte.

Avril à juin 2007 : Dialogue avec les habitants

Le Parc des Ballons des Vosges a souhaité mettre en place un dialogue avec ses habitants afin de permettre à tous ceux qui le désirent de participer à la réflexion sur l'avenir de notre territoire. Cette démarche d'écoutes et d'échanges, s'est organisée autour de rencontres sur près d'une trentaine de marchés. Parallèlement, un atelier-citoyens a réuni en septembre et octobre (sur 3 week-ends) douze habitants (volontaires) dans l'objectif d'éclairer le projet de Charte de leur vision de citoyens par une contribution collective et écrite.

Janvier à juin 2008 : Réflexion autour des enjeux

Des réunions thématiques ont été organisées autour des quatre grands enjeux arrêtés par les élus à Gérardmer. Près de 2000 partenaires ont été invités à y participer. Quels étaient-ils ?

- Comment préserver les Hautes-Vosges, lieu de quiétude et cœur de Parc, et accueillir les visiteurs ?
- Comment gérer et économiser notre espace commun pour conserver la qualité de notre cadre de vie ?
- Comment vivre et travailler au Pays dans une logique d'autonomie et d'économie de ressources ?
- Comment susciter les changements de comportements ?

Septembre 2008 à juin 2009 : Co-construction du projet de Charte

Forts de toutes ces contributions, un premier avant-projet a été présenté à l'ensemble des collectivités au cours d'une tournée du territoire réalisée avec l'appui des intercommunalités. Cet avant-projet a été présenté au Conseil National de la protection de la Nature (CNP) en février 2009. Une deuxième version, prenant en compte les remarques du CNP ainsi que de la Fédération des Parcs naturels régionaux, a été de nouveau présentée au territoire via une nouvelle tournée des intercommunalités. Les débats et retours des collectivités ont permis de mener à bien une troisième et dernière version qui a reçu l'agrément des élus du Parc le 3 juillet et qui a été une nouvelle fois présentée aux collectivités. C'est cette dernière version, actuellement téléchargeable sur le site du Parc, qui sera soumise à enquête publique.